

# COMMUNE DE VERN SUR SEICHE (35770)

## LOTISSEMENT " Le Domaine du Manoir "

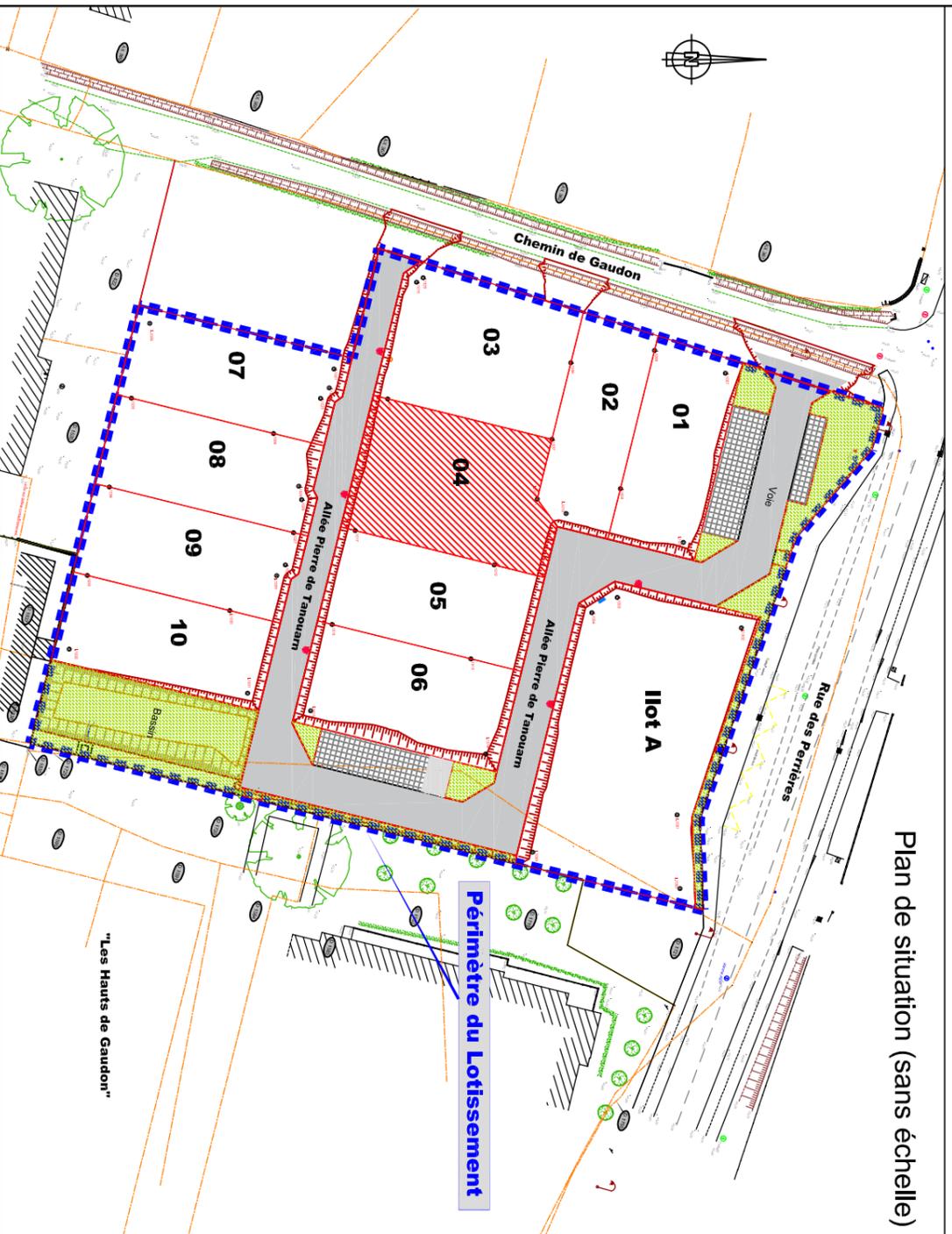
Permis d'aménager n°PA 35352 23 M0002



Commune de Vern sur Seiche  
22 rue de Chateaubriant  
35770 Vern sur Seiche  
Téléphone : 02.99.04.82.04

### PLAN DE VENTE - LOT 04

Plan de situation (sans échelle)



URBANISME - GEOMETRE-EXPERT - IMMOBILIER  
Agence de RENNES  
106A, rue Eugène POTTIER  
35000 RENNES  
Tél : 02.99.79.28.19  
Fax : 02.99.78.37.17  
E-mail : rennes@prigent-associés.fr

1. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles, etc..) est donnée à titre purement indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage sans que l'acquéreur puisse exercer quelque recours que ce soit contre le maître d'ouvrage. Par conséquent, la position des différents éléments techniques devra être impérativement vérifiée avant le démarrage de la construction.
2. L'implémentation de la construction obligatoirement effectuée par un géomètre-expert agréé.
3. Les cotés "projet" sont non contractuelles et doivent être contrôlés par les entreprises.

#### RAPPELS ET OBLIGATIONS

Nota : Il est impératif de s'appuyer sur l'ensemble des pièces graphiques et littérales issues du permis d'aménager n°PA 35352 23 M0002 du 12.09.2023 ainsi que sur le nivellement fourni par le Géomètre suite au bornage du lot.

### PLAN de VENTE

Commune de VERN sur SEICHE

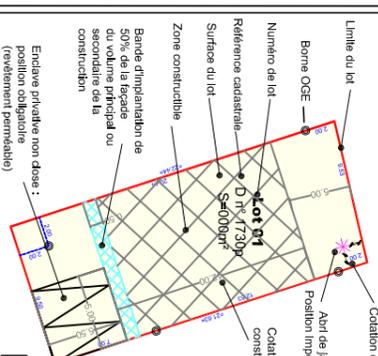
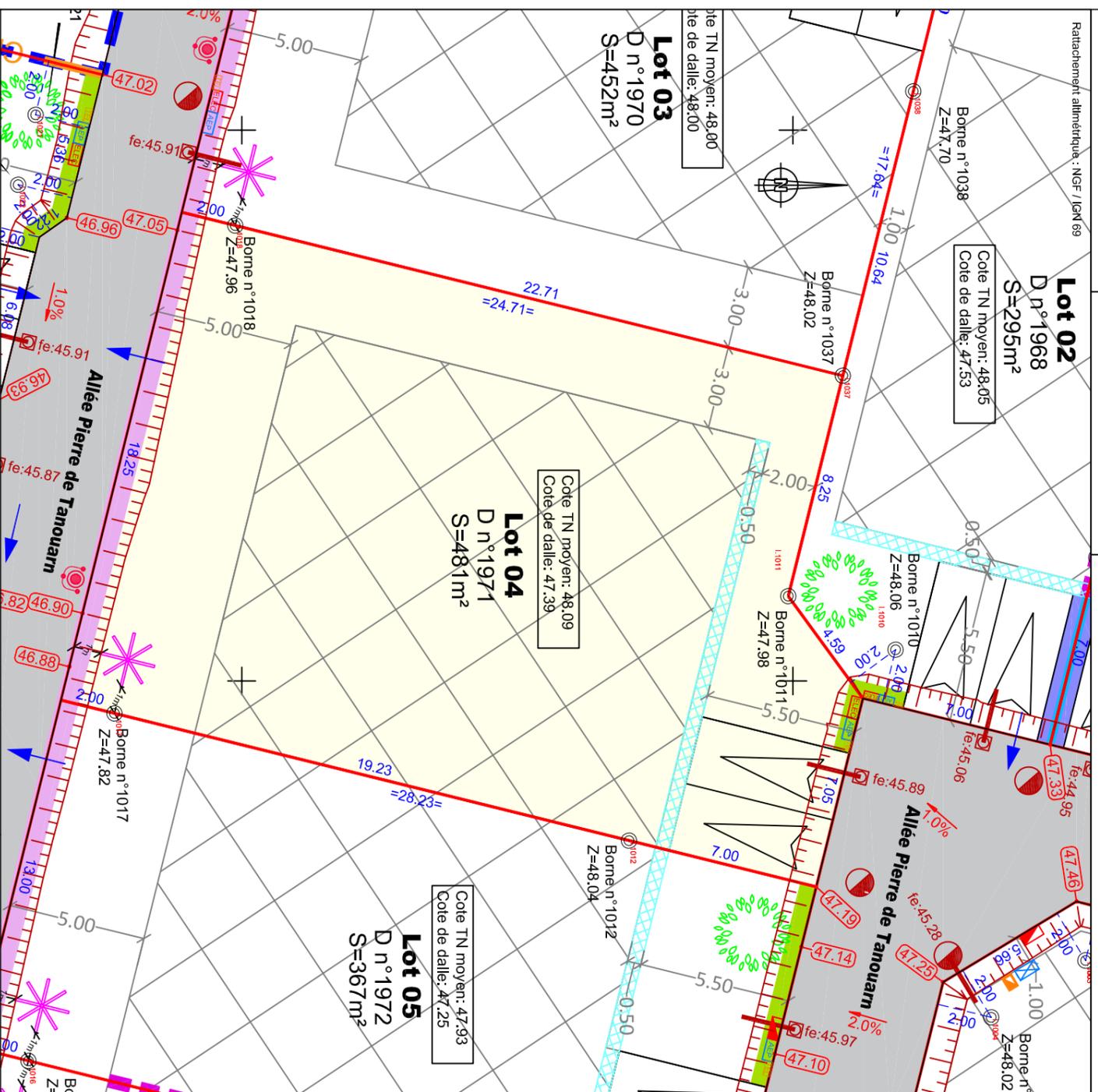
### LOT 04

Superficie du lot : 481m<sup>2</sup>

Surface maximale de plancher autorisée : 170m<sup>2</sup>

LOTISSEMENT " Le Domaine du Manoir "

Cadastré section D n° 1971



- #### Réseaux et Divers
- Coffret RWBT
  - Coffret ELEC
  - Coffret Eau potable
  - Coffret télécom
  - Boîte de branchement EU et cote le projet
  - Regard EU
  - Sens d'écoulement des EP (tois et voiries)
  - Candélabre
  - Après à planter en domaine privé (à la charge de l'acquéreur)
  - Altitudes et pentes voiries projet

- #### Légende règlement
- Appui imposé sur 50% minimum de la façade
  - Closure de type A : elle sera constituée d'une haie vive plantée par l'aménageur double éventuellement d'un grillage de 1,20m de hauteur, en retrait de 80 cm (à la charge de l'acquéreur).
  - Closure de type B : elle sera constituée d'une haie vive plantée par l'aménageur double éventuellement d'un grillage de 1,50m de hauteur, en retrait de 80 cm (à la charge de l'acquéreur).
  - Closure de type C : elle sera constituée d'une bande plantée non close (à la charge de l'acquéreur).
  - Closure de type D : elle sera constituée d'une charnille plantée par l'aménageur, double éventuellement d'un grillage de 1,50m de hauteur, en retrait de 80 cm (à la charge de l'acquéreur).
  - Closure de type E : elle sera constituée d'un grillage de 1,50m de haut, implantée à l'alignement, double obligatoirement d'une haie vive (à la charge de l'acquéreur).



URBANISME - GEOMETRE-EXPERT - IMMOBILIER  
**PLAN ETABLI PAR**  
**Prigent & Associés**  
**ECHELLE 1/200ème**  
Référence du dossier : 2022.096 / 220043  
Date d'édition : Février 2025